

SUPPLÉMENT 2

THÉORIES SUR LA VIE APRÈS LA MORT

La Bible enseigne clairement les vérités suivantes concernant la vie après la mort.
(Voir aussi manuel 6, leçon 23 et supplément 5. Les relations avec les ancêtres décédés.)

La Bible enseigne que la personne humaine se compose d'un corps et d'un esprit (ou âme). L'esprit survit à la mort du corps. L'esprit du chrétien va au ciel immédiatement après la mort. Il est pleinement conscient et reconnaît les autres au ciel. L'esprit d'un défunt ne peut entrer en contact avec ceux qui vivent encore sur la terre.

UNE RÉFUTATION DE DIFFÉRENTES THÉORIES NON BIBLIQUES CONCERNANT CE QUI ARRIVE À L'HOMME APRÈS LA MORT.

1. La théorie dun monde souterrain n'est pas biblique.

Cette théorie enseigne que le monde souterrain, appelé «Shéol» dans l'Ancien Testament hébreu et «Hadès» dans le Nouveau Testament grec est la demeure de tous les défunts, croyants et incroyants. Cette théorie prend deux formes:

a. La première théorie du monde souterrain.

Lorsque les justes et les injustes meurent, leur corps et leur esprit (ou âme) descendent dans un *lieu littéral* sous terre, appelé Shéol ou Hadès. Cet endroit se trouve quelque part sous terre et il est neutre. C'est un lieu morne d'ombres, un pays d'oubli où les défunts sont condamnés à une existence qui n'est que le reflet de la vie sur terre. C'est ce que croient d'autres religions. Pour elles, les gens continuent de vivre dans ce lieu comme ils ont vécu sur la terre, ils ont besoin d'argent, de maisons, de nourriture, de vêtements et d'autres objets terrestres pour exister dans leur monde souterrain; ces choses doivent leur être fournies par leur parenté terrestre. Ces religions considèrent ce lieu comme dénué de conscience morale, d'activité et de joie. Pour elles, ce n'est ni un lieu de récompense, ni un lieu de châtement.

b. La seconde théorie du monde souterrain.

Le monde souterrain n'est pas un lieu neutre. Il comprend deux parties; l'une, le *paradis*, accueille les gens qui ont fait du bien; l'autre, la *géhénne*, est réservée aux méchants. En attendant le Jugement Dernier, les premiers jouissent d'une certaine mesure de récompense dans le paradis, tandis que les seconds, dans la géhénne, subissent une certaine mesure de châtement. Un groupe estime que le paradis est réservé seulement aux Juifs qui ont observé la loi et que les autres Juifs et les païens iront dans la géhénne. Ces Juifs croient que le Messie promis délivrera tous les Juifs du monde souterrain, mais que tous les païens resteront éternellement dans ce lieu de ténèbres. Un groupe de chrétiens croit qu'avant l'ascension de Christ, tous les croyants allaient au paradis et qu'ils sont montés *au ciel* après son ascension.

Ces deux théories du monde souterrain n'ont aucun fondement biblique.

2. L'enseignement biblique concernant le monde souterrain (Shéol ou Hadès).

Le mots «Shéol» ou «Hadès» ne revêt pas toujours la même signification dans tous les passages de la Bible où il apparaît. Le terme décrit *trois aspects différents de la mort*. Il décrit *de façon figurée* l'état de mort ou, *de façon littérale*, le lieu de la mort; celui-ci peut être soit la tombe dans laquelle reposent les corps de tous les défunts, ou l'enfer qui accueille l'esprit (ou l'âme) de tous les méchants décédés. C'est *le contexte des passages considérés* qui permet de trancher et de choisir le sens du mot. Dans le contexte de Luc 16.19-31, le mot ne peut s'appliquer qu'à un lieu appelé *enfer*.

a. Le mot Shéol ou Hadès désigne parfois l'état de mort.

Le Shéol ou le Hadès désigne *l'état d'existence désincarnée* ou *l'état de séparation du corps et de l'esprit (ou âme)*.

L'état de mort est une forteresse avec des portes. Dans la Bible, l'état de mort est souvent perçu comme un *lieu*, le *royaume des morts*. Il est imaginé comme une forteresse avec des portes que seul Christ peut ouvrir avec ses clés (Matthieu 16.18; Apocalypse 1.18). Cette représentation localisée se fonde vraisemblablement sur l'idée de la tombe comme un retour à la poussière, un lieu dans lequel tous les humains descendent lorsqu'ils entrent dans l'état de mort (Ecclésiaste 3.19-21). Comme à leur mort, les chrétiens et les non-chrétiens descendent dans la mort et que leurs corps descendent dans la tombe, on peut à juste titre dire de façon figurée qu'ils sont tous dans le Shéol ou le Hadès (Ecclésiaste 9.2-3). «L'Éternel fait mourir et il fait vivre, il fait descendre au séjour des morts (dans le Shéol, l'état de mort) et il en fait remonter (dans l'état de vie)» (1 Samuel 2.6). Cette descente dans le Shéol ou le Hadès comme état de mort se trouve dans les passages bibliques suivants: Job 14.13-14; 17.13-14; Psaume 89.49; Osée 13.14; Actes 2.27,31; il est personnifié dans Apocalypse 6.8; 20.28. Quelques passages de la Bible, comme Psaume 16.10; 30.4; 49.16 et 89.49 parlent d'*âmes* qui descendent dans le séjour des morts (Shéol) ou qui s'y trouvent. Mais on sait bien qu'en hébreu, l'expression *mon âme* (nephesh en hébreu) correspond à

moi, la personne tout entière. Ainsi, lorsque le Psaume 89.49 déclare: «Y a-t-il un homme qui puisse vivre et ne pas voir la mort, qui puisse sauver *son âme* du séjour des morts?» il sous-entend: «Y a-t-il un homme qui puisse se sauver *lui-même* de l'état ou du pouvoir de la mort?» L'auteur du Proverbe 23.13-14 déclare que celui qui corrige l'enfant en lui donnant des coups de bâton *sauve son âme du séjour des morts*, indiquant ainsi soit qu'il le préserve d'une mort prématurée (état de mort) soit de la destruction en enfer.

L'état de mort est un lieu sinistre et sans espoir. La révélation relative à l'état de l'homme entre sa mort et la résurrection était encore incomplète dans l'Ancien Testament. Certains envisageaient l'état de mort, notamment l'état du corps en décomposition dans la tombe, comme un lieu sinistre. Dans Job 7.9-10; 10.19-22 et 17.7-16, Job fait connaître sa conception de la mort. Il décrit le Shéol comme un lieu d'où on ne remonte pas, un lieu de ténèbres et d'ombre, un pays où règnent l'ombre de la mort et la confusion, où les morts dressent leur couche dans l'obscurité, où ils sont en parenté avec le ver et la décomposition, un lieu où ils descendent avec leur espérance, leurs plans et leurs désirs derrière des portes verrouillées.

Dans Job 14.7-11, Job considère le Shéol (l'état de mort) comme sans espoir: les plantes et les arbres meurent, mais *chaque année*, ils bourgeonnent à nouveau et produisent de nouvelles pousses! L'homme, lui, meurt et ne revient *jamais* à la vie sur cette terre. Sa vie est délimitée et, contrairement aux plantes et aux arbres, il n'a qu'une seule occasion de vivre sur cette terre.

L'espoir d'une vie après l'état de mort, dans l'Ancien Testament. Puis, dans Job 14.12-17, le patriarche émet une pensée interrogative. Se pourrait-il que l'homme ait une chance de vivre après la mort? Dieu fixerait-il une limite à la durée de la mort jusqu'à ce que les présents siècles soient passés? Dieu appellerait-il un jour à se réveiller du sommeil de la mort et le ferait-il remonter du Shéol (état de mort)? Si tel était le cas, alors il attendrait le renouveau divin et garderait espoir. Mais c'est une idée prophétique qu'il balaie aussitôt du revers de la main dans Job 14.18-19. Dans Job 16.19-21 et 19.25-27, il revient sur son idée audacieuse. Bien que lui-même se sache mortel, il sait que son Rédempteur, Dieu, est vivant. À la fin de l'histoire du monde, Dieu se lèvera sur la poussière du monde présent et s'impliquera dans ce qui se passe sur la terre. Quand la peau de Job aura été détruite, Job verra Dieu sans sa chair; il le verra par son esprit.

Cette pensée prophétique de Job est développée plus clairement dans d'autres livres de l'Ancien Testament. Nous y découvrons une attente joyeuse devant la mort, comme c'est le cas dans le Nouveau Testament. Ainsi, Hénoc marcha avec Dieu, puis *Dieu le prit* (Genèse 5.22-24). Élie *monta au ciel* dans un tourbillon (2 Rois 2.11). Hénoc et Élie ne sont pas descendus dans le monde souterrain (Hébreux 11.5) Le Psaume 116.15 déclare: «Elle a du prix aux yeux de Dieu la mort de ceux qui l'aiment.» Le juste meurt *pour être épargné de la malice, entrer dans la paix et se reposer* (Ésaïe 57.1-2). À la mort, le corps de l'être humain retourne à la poussière d'où il a été tiré, et l'esprit *retourne à Dieu* qui l'a donné à l'homme (Ecclésiaste 12.9). Le corps du juste *repose en sécurité* et il connaîtra une plénitude de joie dans la présence de Dieu (Psaume 16.9,11; 17.15; 49.16; 73.24-26; Proverbes 14.32; Ésaïe 25.8; Daniel 12.2).

L'espoir d'une vie après la mort, dans le Nouveau Testament. Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des *vivants*, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob (Matthieu 22.32). Les croyants de l'Ancien Testament *aspiraient à une meilleure patrie, une patrie céleste* (Hébreux 11.13-16). Le Nouveau Testament révèle beaucoup plus clairement la joyeuse perspective des croyants et enseigne leur bonheur conscient dans leur état désincarné. Par exemple, lorsque notre corps est détruit, nous avons une demeure de Dieu, *une maison éternelle dans le ciel*. Quand nous sommes loin du corps, nous sommes auprès du Seigneur (2 Corinthiens 5.1,8; cf. Luc 16.22-25; 23.43; Actes 7.59; Éphésiens 3.14-15; Philippiens 1.21,23; 1 Thessaloniens 5.10; Apocalypse 6.9,11; 14.13).

b. Les most Shéol ou Hadès sont parfois synonymes d'enfer.

Le Shéol ou le Hadès est *le lieu du châtement éternel*.

Shéol ou Hadès synonymes d'enfer. Dans certains passages, le parallèle entre la mort et le Shéol est présenté sous la forme d'une *menace et d'un avertissement* plus que sous la forme d'un *état* (Proverbes 5.5; 7.27; 9.17-18; 15.24; 23.14). Le sens se rapproche donc de celui d'*enfer*. Ainsi, Proverbes 15.24 dit que le sentier de la vie mène en haut, afin que le sage se détourne du séjour des morts (Shéol) *qui est en bas*. Les méchants sont menacés du châtement d'aller dans le Shéol ou le Hadès. Dans Deutéronome 32.19-22, Dieu déclare que le feu de sa colère s'est allumé contre l'idolâtrie d'Israël et *qu'il brûlera* jusqu'au fond du séjour des morts, c'est-à-dire l'enfer. La colère de Dieu brûle donc dans le Shéol, comme en enfer. Le Psaume 9.18-19 avertit les méchants et toutes les nations que ceux qui oublient l'Éternel descendront dans le Shéol. En d'autres mots, ils iront en enfer où, contrairement aux justes, *ils seront oubliés et sans espérance*. Le psaume 49.14-16 prévient les gens qui se confient en eux-mêmes qu'ils *ne seront pas sauvés* du Shéol. Ils iront en enfer et, contrairement aux justes, ils ne seront pas *sous la protection divine*. Les méchants resteront en enfer, sans rédemption, sans espérance, sans la présence aimante de Dieu.

Certains commentateurs s'efforcent de contourner la difficulté en abandonnant l'idée d'un monde souterrain neutre et en supposant l'existence d'un monde souterrain comportant deux parties: le paradis, la demeure des justes, et la géhenne, la demeure des méchants. Mais on ne trouve dans l'Ancien Testament aucune trace d'une telle division. Au contraire, l'Ancien Testament mentionne le Shéol comme un lieu de tourments pour les méchants. De plus, le Nouveau Testament identifie

clairement le *Paradis* u *ciel* (Luc 23.43; 2 Corinthiens 12.2,4) et pas du tout comme un endroit du monde souterrain. Par ailleurs, le Nouveau Testament identifie aussi le *Hadès* à *l'enfer* (Matthieu 11.23-24; Luc 16.23). Dans Luc 16.23-24, le riche égoïste meurt, est enterré et se retrouve dans le *Hadès*, c'est-à-dire en enfer où il souffre cruellement. Dans tous les cas, seuls les méchants vont en enfer ou dans le *Hadès*, puisque les justes vont au ciel. En conséquence, le *Shéol* ne peut jamais être considéré comme un monde souterrain à deux compartiments, comme le suggère la seconde théorie du monde souterrain.

Le *Shéol* ou le *Hadès*, comme demeure de Satan et des démons. Le terme *Shéol* est synonyme d'*Abaddon*, qui signifie *destruction* (Job 26.6; Proverbes 15.11; 27.20). C'est un terme fort attribué à l'ange de l'abîme (Apocalypse 9.11; cf. Apocalypse 9.1-5; 11.7; 17.8; 20.1-3). Le *Shéol* ne peut donc jamais avoir un sens neutre comme l'enseigne la première théorie du monde souterrain.

c. Les mots *Shéol* ou *Hadès* désignent parfois la tombe.

Le *Shéol*, ou le *Hadès*, désigne *la tombe* dans laquelle tout le monde descend.

Selon toute probabilité, la signification originale du mot *Shéol* était *le lieu de destruction* et vint ensuite à désigner *l'enfer* comme lieu de destruction éternelle des méchants. C'est seulement dans un second sens qu'il a fait référence au lieu de destruction du corps, c'est-à-dire *la tombe*. Dans la révélation encore incomplète de l'Ancien Testament, le mot *Shéol* désigne plus souvent la tombe que l'enfer, alors que dans la révélation néotestamentaire plus complète, le terme grec correspondant, *Hadès*, s'applique plus souvent à l'enfer qu'à la tombe.

Il n'est pas facile de dire si le mot *Shéol* désigne *l'état de mort* ou *la tombe*, comme le montrent les passages déjà mentionnés précédemment du livre de Job (Job 14.13; 17.13; 21.13). Dans les passages suivants, c'est plus vraisemblablement l'idée de *tombe* qui prédomine. Dans Genèse 42.38, Jacob déclare que l'idée de perdre un autre fils ferait descendre ses cheveux blancs dans le *Shéol*, ici la tombe (voir aussi Genèse 37.35; 44.29; 1 Rois 2.6,9). L'auteur du Psaume 88.4 déclare que sa vie s'approche du *Shéol*, autrement dit qu'il est mourant. Dans la parole du Psaume 6.6, «celui qui meurt n'a plus ton souvenir; qui te louera dans le *Shéol*?» le *Shéol* désigné évidemment la tombe. Le Psaume 45.7-16 explique que les gens qui se confient en eux-mêmes et dans leurs richesses, ainsi que ceux qui les suivent et les approuvent ont pour destination le *Shéol* (la tombe) où, malgré toutes leurs richesses, leurs corps se décomposent. En revanche, les justes, ceux qui se confient en Dieu connaissent un autre sort: Dieu les sauvera, ressuscitera leurs corps de la tombe et les prendra dans sa présence. Néanmoins, avant la résurrection des morts, à la mort, «le corps retourne à la poussière d'où il a été tiré, et l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné» (Ecclésiaste 12.9).

Ecclésiaste 9.6,10 se réfère à l'état de mort, plus précisément à la mort du corps qui gît dans la tombe. L'auteur dit que dans le *Shéol*, c'est-à-dire dans l'état de mort dans la tombe, il n'y a ni travail, ni projet, ni connaissance, ni sagesse. Ceux qui reposent dans la tombe n'auront plus jamais part à l'activité qui se déploie sous le soleil. Ils n'exercent plus aucune influence en quoi que ce soit sur ce qui se passe sur la terre. De même que le corps du défunt qui gît dans la tombe est radicalement coupé de la vie de ce monde, une personne qui se trouve dans l'état de la mort est coupée de toutes les activités du monde présent. D'après Actes 2.27,31, le *Hadès* désigne l'état de mort, principalement celle du corps qui se décompose dans la tombe.

Conclusion: Le *Shéol* ou le *Hadès* caractérisent l'état de mort avant la résurrection des corps. Selon le contexte, il peut s'agir de «l'état de mort», qui est la séparation du corps et de l'esprit (ou de l'âme), de «la tombe» ou de «l'enfer». Aucun passage de la Bible n'enseigne que *les esprits (ou âmes) de tout le monde* se retrouvent au même endroit à la mort. Tous les êtres humains, les justes comme les méchants, descendent dans *la tombe* quant à leur corps, mais en ce qui concerne leur *esprit (ou âme)*, ils se retrouvent dans des lieux radicalement différents. L'esprit (ou âme) des chrétiens (les justes) monte au ciel (Ecclésiaste 12.9; 2 Corinthiens 5.8; Philippiens 1.23; Hébreux 12.23), tandis que l'esprit (ou âme) des incroyants (les méchants ou injustes) va en enfer (Matthieu 11.23-24; Luc 16.23).

B. LA THÉORIE DU PURGATOIRE

1. La théorie du purgatoire n'est pas biblique.

Selon cette théorie, à la mort, l'esprit (ou âme) des chrétiens qui sont parfaitement purs va au ciel. Ce sont les «saints» mentionnés dans Matthieu 25.46 et Philippiens 1.23. L'esprit (ou âme) de tous les autres chrétiens va d'abord au «purgatoire», un lieu de feu, d'angoisse et de souffrance, avant de pouvoir entrer au ciel. Dans le purgatoire, l'esprit du défunt doit passer par un processus de purification de tous ses péchés pardonnables qu'il a commis sur terre. Selon l'Église catholique romaine, le purgatoire n'est pas un lieu de châtement, mais un lieu de purification et de préparation pour l'entrée au ciel.

La durée du passage au purgatoire et l'intensité de la purification dépendent du nombre de péchés dont l'esprit doit être purifié. Le séjour au purgatoire peut être abrégé et son intensité atténuée par les prières et les bonnes œuvres des

catholiques encore vivants et par le sacrifice de la *messe*. Le Pape a le pouvoir d'accorder des *Indulgences* qui peuvent alléger et même mettre fin aux souffrances temporelles au purgatoire.

L'Église catholique fonde sa théorie non sur la Bible mais sur un livre apocryphe, 2 Maccabées 12.42-45. (40. Ils trouvèrent sous la tunique de chacun des morts des objets consacrés aux idoles...42. ... ils se mirent en prière pour demander que le péché commis fût entièrement pardonné... 43. Judas Maccabée, ayant fait une collecte d'environ deux mille drachmes, l'envoya à Jérusalem afin qu'on offrît un sacrifice pour le péché. 44. S'il n'avait pas espéré que les soldats tombés fussent ressusciter, il était superflu et sot de prier pour les morts... 45. Voilà pourquoi il fit faire ce sacrifice expiatoire pour les morts, afin qu'ils fussent délivrés de leur péché. *Bible de Jérusalem*).

Ce même passage du livre des Maccabées enseigne toutefois des choses que les catholiques romains eux-mêmes ne peuvent accepter, à savoir la délivrance possible du purgatoire des soldats qui sont morts dans l'état de péché mortel, celui de l'idolâtrie (verset 40)!

2. Les arguments bibliques contre le purgatoire.

a. À leur mort, tous les chrétiens vont au ciel.

Tous les chrétiens sont *saints* (1 Corinthiens 1.2). La Bible utilise plusieurs termes pour parler du départ des chrétiens à leur mort. Le *ciel*, ce lieu merveilleux où vont les chrétiens après la mort, est décrit comme un *paradis* (Luc 23.43), comme *la maison du Père avec de nombreuses demeures* (Jean 14.2), comme un lieu de *gloire* (Psaume 73.24-25); c'est *être avec Christ* (Philippiens 1.23), *demeurer auprès du Seigneur* (2 Corinthiens 5.8). D'après ce passage, «quitter ce corps», c'est «demeurer auprès du Seigneur», et d'après Philippiens 1.23, s'«en aller», c'est «être avec Christ».

b. Personne ne peut ajouter quoi que ce soit à l'œuvre salvatrice parfaite de Christ.

À leur mort, les chrétiens vont immédiatement au ciel, car Christ a déjà payé pour *tous* leurs péchés!

La théorie du purgatoire tente d'*ajouter* quelque chose à *l'œuvre salvatrice de Christ, une œuvre complète et achevée* sur la croix (Jean 19.30). Et Apocalypse 22.18-19 menace tous ceux qui ajoutent ou retranchent quoi que ce soit à l'enseignement de la Bible. Christ est l'entière justification et sanctification des croyants (1 Corinthiens 1.30).

La théorie du purgatoire fait *des bonnes œuvres et des prières* d'autres chrétiens *un moyen de salut*. Elle fait même d'un *surcroît de bonnes œuvres* comme le sacrifice de la messe et des bonnes œuvres de saints particuliers un moyen de sauver d'autres personnes. Or, selon Éphésiens 2.8-9, personne ne sera sauvé par ses bonnes œuvres. Contrairement à l'Église catholique romaine qui prétend détenir les clés de la mort et de l'enfer, Apocalypse 1.10 affirme clairement que c'est Jésus-Christ qui tient ces clés.

C. LA THÉORIE DU SOMMEIL DE L'ÂME

1. La théorie du sommeil de l'âme n'est pas biblique.

Selon cette théorie, après la mort, l'esprit (ou l'âme) tombe dans un état d'inconscience totale. C'est seulement à la résurrection que l'esprit (ou l'âme) redevient conscient.

La théorie du sommeil de l'âme est souvent associée à la théorie de l'annihilation et à celle de la deuxième chance. Après la mort, le corps et l'esprit (ou l'âme) descendent tous deux dans la tombe *dans un état de complète non-existence*. Lors de la résurrection, l'esprit (ou l'âme) reprend conscience et obtient une deuxième occasion de se repentir, d'être sauvé et de recevoir un corps tout nouvellement créé; il peut aussi refuser de se repentir et être complètement annihilé.

Ces faux docteurs fondent leur théorie sur des passages bibliques comme Jean 11.11 et 1 Thessaloniciens 4.13 qui assimilent la mort à *un sommeil*. Ils s'appuient également sur des passages comme Psaume 6.6 et Ecclésiaste 9.10 qui parlent de la mort comme d'un état sans souvenir et sans pensée, donc un état *d'inconscience*. Ils s'appuient encore sur 2 Corinthiens 5.10 et Apocalypse 20.11-15 qui, selon eux, enseignent que la destinée des êtres humains ne sera décidée qu'au Jugement Dernier et pas avant.

2. Arguments bibliques contre la théorie du sommeil de l'âme.

a. La Bible n'enseigne jamais que l'esprit (ou l'âme) ou le corps s'endorment!

La Bible enseigne seulement que *la personne mourante s'endort*. Le terme provient de la ressemblance entre un corps mort et la personne qui dort; le verbe est utilisé comme un *euphémisme* de la mort physique.

b. La Bible enseigne que l'esprit (ou l'âme) des défunts reste très conscient.

Les passages bibliques qui semblent enseigner que les morts sont inconscients visent clairement à souligner le fait que dans leur état de mort, les êtres humains *ne peuvent prendre aucune part aux activités du monde présent*. Ainsi, Ecclésiaste 9.5-12 déclare: «Les morts ne savent rien... ils n'auront plus jamais aucune part à tout ce qui se fait sous le soleil... car il n'y a ni œuvre, ni pensée, ni science, ni sagesse, dans le séjour des morts où tu vas.» Après la mort, l'ouvrier ne peut plus travailler, le chanteur ne peut plus chanter et le roi ne peut plus gouverner sur la terre. La Bible enseigne donc que si le corps repose dans la tombe, *l'esprit (ou l'âme) est inconscient de ce qui se passe sur la terre* (cf. Ésaïe 63.16).

La Bible enseigne toutefois que pendant que le corps repose dans la tombe, *l'esprit (ou l'âme) est très consciente de ce qui se passe dans le ciel et en enfer!* Luc 16.22-28, par exemple, dit qu'une fois mort et enterré, le riche égoïste ouvrit les yeux en enfer et connut les tourments et l'angoisse de celui-ci! Mais selon Hébreux 12.22-24 et Apocalypse 6.9-10, à leur mort, les croyants jouissent d'une vie consciente dans la communion avec le Dieu trinitaire et avec tous les chrétiens morts avant eux.

c. Au jour du Jugement Dernier, la destinée éternelle des gens n'est pas décidée, mais annoncée.

La destinée éternelle des gens dépend de la relation qu'ils ont entretenue avec Jésus-Christ pendant qu'ils étaient sur la terre. Dans Jean 3.18,36, Jésus déclare: «Celui qui ne croit pas *est déjà jugé*, parce qu'il n'a pas cru au nom du Fils unique de Dieu... Celui qui ne croit pas au Fils *ne verra point la vie*, mais la colère de Dieu *demeure* sur lui.» D'après Matthieu 25 et 2 Thessaloniens 1, la *destinée éternelle* des gens est déterminée pendant qu'ils vivent sur terre, avant leur mort. D'après la parabole des talents (Matthieu 25.14-30), la récompense ou le châtiment de chaque être humain sont *déterminés avant* sa mort et avant la seconde venue de Jésus.

C'est pourquoi il n'y aura pas de nouvelle occasion de salut *après* la mort. D'après Matthieu 25.34,41 et 2 Thessaloniens 1.5-10, le jugement final servira *d'annonce solennelle* du verdict de Dieu, de la révélation de sa justice et de sa gloire en présence de tous les anges et de toutes les personnes qui auront vécu sur la terre. La surprise qu'exprimeront les gens au Jugement Dernier s'appuiera sur les raisons qui auront motivé le jugement plutôt que sur le jugement lui-même. La raison du jugement final sera la grâce de Dieu (Matthieu 25.34) et la nature des relations que les gens auront cultivées avec Christ et avec leurs frères par cette grâce.

D. LA THÉORIE DE L'ANNIHILATION

1. La théorie de l'annihilation n'est pas biblique.

a. La théorie de l'annihilation.

Elle enseigne qu'après la mort, le corps et l'esprit (ou l'âme) sont tous deux annihilés. Le corps et l'esprit (ou l'âme) descendent dans la tombe dans un état de complète non-existence. À la résurrection, il n'y a pas un retour à l'état de conscience, mais une nouvelle création complète du corps et de l'âme.

La théorie de l'annihilation enseigne qu'il *n'y a pas d'existence* des méchants après la mort, et donc pas d'enfer ni lieu de tourments. Les méchants sont annihilés pour toujours.

Elle enseigne également qu'il *n'y a pas non plus d'existence* des justes après la mort et donc pas d'état intermédiaire. À la résurrection, seuls les justes auront un corps et un esprit (ou une âme) nouvellement créés.

b. La théorie de la perte ou du gain de l'immortalité.

Certaines personnes enseignent que Dieu a créé tous les êtres humains *immortels*, mais que l'homme peut perdre son immortalité par sa désobéissance. Lors de la chute dans le péché, Dieu a privé l'homme de son immortalité. Il redonne l'immortalité à ceux qui se repentent, mais détruit les pécheurs impénitents.

D'autres enseignent que Dieu a créé tous les êtres humains *mortels*, mais que l'homme peut acquérir l'immortalité par son obéissance. Après la chute dans le péché, l'homme est resté mortel. Dieu confère l'immortalité à celui qui se repent, mais il détruit le pécheur impénitent.

c. La théorie de la destruction.

Les tenants de cette théorie interprètent la *destruction* de l'homme soit comme la destruction de sa conscience, soit comme celle de son existence totale. D'après certains, les méchants sont détruits après un certain temps de souffrances conscientes pour leurs péchés. Pour d'autres, les méchants sont détruits immédiatement à leur mort.

Ils fondent leur théorie sur le fait que seul Dieu est immortel, que la vie éternelle est *accordée* aux croyants, et que les incroyants seront *détruits*, ce qu'ils interprètent comme une *réduction à une non-existence*.

2. Arguments bibliques contre la théorie de l'annihilation.

a. Dieu est éternellement immortel, mais les chrétiens reçoivent l'immortalité.

Dieu possède l'immortalité. D'après 1 Timothée 6.16, Dieu «seul possède l'immortalité»; *de toute éternité, il est immortel et incapable de mourir*. Dieu ne peut pas mourir.

Dieu a créé l'homme immortel. Les premiers êtres humains, Adam et Ève, n'ont pas été créés *mortels*. Ils ont été créés à l'image de Dieu (Genèse 1.27); cette condition parfaite semble exclure la décomposition et la mortalité. Lors de la création, Dieu a mis dans le cœur de l'homme la pensée de l'éternité (Ecclésiaste 3.11). Le *corps et l'esprit (l'âme)* des premiers êtres humains ont tous deux été créés immortels. Le but de Dieu était que les créatures humaines vivent éternellement en sa présence. Avant leur chute dans le péché, Adam et Ève ne sont pas morts et ne se sont pas décomposés. Ils ne possédaient cependant pas l'immortalité au sens de ne pas pouvoir mourir. S'ils désobéissaient à Dieu, ils perdraient leur immortalité et mourraient (Genèse 2.15-17). Genèse 3 raconte comment ils sont devenus victimes de la mort.

À la résurrection, les chrétiens recevront l'immortalité (ils seront transformés dans l'état d'immortalité). À la résurrection, le corps corruptible ressuscitera *incorruptible* (1 Corinthiens 15.42,50). Cela signifie qu'à la résurrection, l'homme *recevra l'incorruptibilité*, l'existence sans fin d'une vie parfaite, dans un bonheur éternel et dans la présence de Dieu. Les chrétiens ne pourront plus mourir et ils ne mourront plus jamais. Dans la Bible, seuls les chrétiens, qui ont la vie éternelle en Christ et sont destinés à glorifier pour toujours Dieu en esprit (ou âme) et dans leur corps, sont appelés *immortels*.

b. L'esprit (ou l'âme) survit certainement à la mort.

Dans Exode 3.6, Dieu dit à Moïse: «Je suis le Dieu de ton père, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob.» D'après Jésus dans Matthieu 22.32, «Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants.» En mourant, Abraham, Isaac et Jacob *n'ont pas cessé d'exister*. Bien que leurs corps soient encore dans la tombe en attente de la résurrection, leur esprit (ou âme) existe réellement et vit. Dieu n'est pas le Dieu d'esprits (ou d'âmes) qui n'existent pas, mais d'esprits (ou d'âmes) qui existent et vivent. Ainsi, à la mort de l'individu, son esprit (ou âme) ne cesse pas d'exister, mais il survit à la mort et continue d'exister.

c. Le corps participera certainement à l'existence future.

D'après Genèse 3.19, à la mort, le corps se décompose en *poussière* (Actes 2.29-31). Mais la poussière n'est pas synonyme de non-existence! Jean 5.28-29, Actes 24.15 et Apocalypse 20.12-15 enseignent clairement que lors de la seconde venue de Christ, les *corps* (qui sont retournés à la poussière) seront *non recréés* mais *ressuscités*. Les corps des justes et des injustes ressusciteront. Rien dans la Bible n'indique que les gens ne ressusciteront pas en même temps. La Bible n'enseigne qu'une seule résurrection pour tous les morts, et elle se produira au retour de Christ.

1 Corinthiens 15.35-42 et Philippiens 3.21 enseignent que *tout ce qui appartenait à l'ancien corps physique* sera transformé de sorte que les corps ressuscités seront semblables au corps glorieux de Christ. La résurrection n'est donc pas la création de corps entièrement nouveaux des êtres, mais *une glorieuse transformation de leurs corps originaux mortels*.

Matthieu 25.46 enseigne clairement qu'après le Jugement Dernier, les justes et les injustes continueront de vivre éternellement. À la mort de l'individu, son esprit (ou âme) et son corps ne cessent pas d'exister. Et après la résurrection et le Jugement Dernier, l'esprit (ou âme) et le corps ne cessent pas non plus d'exister.

d. L'immortalité ou l'existence sans fin ne sont pas synonymes de vie éternelle.

La vie éternelle est vraiment un don de Dieu qui n'est accordé qu'aux justes, c'est-à-dire aux personnes qui croient en Jésus-Christ. Mais même si les méchants ne reçoivent pas la vie éternelle, cela ne signifie pas qu'ils ne continueront pas d'exister! D'après Jean 5.28-29 et Actes 24.15, le corps des croyants et des non-croyants ressuscitera. Et d'après Matthieu 25.46, seuls les croyants recevront la *vie éternelle*, tandis que les incroyants recevront le *châtiment éternel*. Pour la Bible il est d'une clarté absolue que personne ne sort de l'existence. Les justes et les méchants existeront éternellement. Les justes jouiront de la *vie éternelle*, tandis que les méchants subiront le *châtiment éternel*.

e. La destruction n'est pas synonyme d'annihilation ou de non-existence.

Dans la Bible, les mots *mort, destruction et périr* à propos de l'être humain ne signifient pas *cesser d'exister*. D'après 1 Corinthiens 5.5, le terme *destruction* ne peut signifier *annihilation*; il signifie *punition*. Il est dit: «Qu'un tel homme soit livré à Satan pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus.» L'Église livre un pécheur à Satan pour la destruction de sa nature pécheresse, par exemple au moyen de maladies ou de souffrances atroces, dans l'espoir que son esprit (ou âme) soit sauvé au jour du jugement. Satan peut seulement infliger des dommages sévères ou des châtiments à cause de la nature pécheresse de l'individu. Mais Christ seul peut annihiler la nature pécheresse de l'homme par son œuvre de salut.

D'après 2 Thessaloniens 1.8-9, la destruction lors du Jugement Dernier est exactement le contraire de cesser d'exister. Les méchants connaîtront *une ruine* ou un *châtiment éternels*, c'est-à-dire une *existence éternelle loin de la présence du Seigneur* et de la gloire de sa force. La vengeance ou le châtiment que Dieu exercera (v. 8) est un bannissement de l'expérience de son amour, de sa compassion et de ses tendres soins, et une expulsion pour que les méchants ne puissent contempler et admirer la glorieuse majesté de Jésus-Christ. D'après Apocalypse 20.10 et 21.8, la *seconde mort* correspond au rejet des méchants dans l'état de feu et de soufre où ils seront tourmentés jour et nuit, aux siècles des siècles.

E. LA THÉORIE DE LA SECONDE CHANCE

1. La théorie de la seconde chance n'est pas biblique.

a. La théorie de la seconde chance enseigne que le salut par Christ est encore possible après la mort physique de l'être humain.

Les gens qui professent cette théorie affirment que toutes les personnes qui n'ont pas eu l'occasion d'entendre l'Évangile ou qui n'ont pas pris à cœur les déclarations de Jésus-Christ, ou qui sont décédées en bas âge auront une deuxième chance de croire en Christ après la mort. Ils prétendent que personne ne sera condamné à l'enfer sans avoir eu une bonne occasion d'entendre l'Évangile et de croire. Ils en concluent donc que le sort éternel de l'être humain n'est pas irrévocablement fixé entre sa mort physique et le Jugement Dernier.

b. Ils fondent leur théorie de la seconde chance sur une compréhension humaniste de l'amour et de la justice de Dieu.

Ils s'appuient sur des versets comme Jean 3.18,36 qui, selon eux, enseignent que seule *une incrédulité délibérée* motive la condamnation éternelle. Ils évoquent également 1 Pierre 3.19 et 4.6 qui, toujours selon eux, disent qu'entre sa mort et sa résurrection, Christ est allé *prêcher à des esprits en prison*, lieu qui désigne pour eux le Hadès ou le monde souterrain. Ils fondent aussi leur théorie sur des passages comme 2 Corinthiens 5.10 et Apocalypse 20.11-15 qui, pour eux, affirment que le sort définitif des gens sera fixé *seulement* au Jugement Dernier.

2. Arguments bibliques contre la théorie de la seconde chance.

a. La destinée éternelle des individus est déterminée par leur foi et leur vie de foi pendant leur séjour sur terre.

Les choses faites dans la chair, c'est-à-dire dans la vie des êtres humains pendant leur vie terrestre, déterminent leur destinée éternelle. Ce qui se passe dans l'état intermédiaire, entre la mort et la résurrection, ne peut la déterminer. D'après Jean 3.18-21,36, la destinée éternelle des individus dépend de leur relation personnelle avec Jésus-Christ pendant leur vie sur terre. L'enseignement de Jean 3 constitue le contexte de la venue de Jésus dans le monde et de ce que les gens font de lui pendant leur vie ici-bas. Jésus déclare que celui qui ne croit pas en lui est déjà condamné, et que celui qui le rejette ne verra pas la vie, parce que la colère de Dieu demeure sur lui.

La destinée éternelle des êtres humains dépend de la manière dont ils auront vécu sur terre. Dans Matthieu 7.22-23, 10.32-33 et 25.31-46, la Bible enseigne clairement que la vie éternelle est liée à l'obéissance à la volonté de Dieu sur terre, à la confession ici-bas du nom de Jésus devant les autres, et à l'accomplissement d'œuvres de charité envers les frères de Christ sur terre. Certes, les gens sont sauvés non par leurs bonnes œuvres, mais par l'obéissance à la volonté de Dieu. Cette volonté est qu'ils croient en Jésus-Christ comme unique Sauveur et Seigneur (Jean 6.29). Leurs œuvres prouvent si leur foi est authentique ou non (Jacques 2.14-22). À la seconde venue de Jésus-Christ, la louange et la récompense que recevront les gens de la part de Jésus-Christ, ou leur condamnation et leur châtiment, dépendront de ce qu'ils auront fait des aptitudes et des occasions que le Seigneur leur aura données sur la terre (Matthieu 25.21,30; 2 Corinthiens 5.10; Apocalypse 20.11-15). Au Jugement Dernier, les gens n'auront pas une deuxième occasion de croire en Jésus-Christ; ce jour-là sera communiquée officiellement leur destinée éternelle. Celle-ci dépendra de leur foi et de la vie de foi qu'ils auront menée pendant leur séjour sur la terre.

b. Le sort des incroyants après la mort est déjà fixé.

Jésus enseigne que Dieu punit les injustes immédiatement après leur mort (Luc 16.19-23). L'apôtre Pierre déclare que Dieu réserve les injustes pour être punis au jour du jugement, tout en continuant de les punir entre-temps. Les injustes sont conservés ou réservés pour un but précis et un temps précis. Après leur mort physique, leur châtiment se poursuit et ils souffrent jusqu'au Jugement Dernier (2 Pierre 2.9). Après le jugement Dernier, leurs souffrances augmentent. Ils souffriront alors de la honte supplémentaire d'entendre Dieu prononcer son verdict en présence de tous ceux qui auront vécu sur terre. Ils subiront les atrocités de l'enfer non seulement dans leur esprit (ou âme) mais aussi dans leurs corps (Matthieu 10.28; 25.41,46). Ils souffriront l'agonie de l'éloignement définitif de Dieu (2 Thessaloniens 1.8-10). «L'obscurité des ténèbres est réservée pour l'éternité» aux injustes (Jude 7-13).

c. La théorie de la seconde chance est souvent une excuse pour ne pas proclamer l'Évangile.

Elle dépouille l'évangélisation de sa note d'urgence. C'est maintenant que l'Évangile doit être annoncé pour que les gens puissent croire ou refuser de croire (Marc 16.15-16). L'Évangile sera proclamé dans le monde entier en témoignage à toutes les nations avant la seconde venue de Christ (Matthieu 24.14).

d. L'Évangile ne sera en aucun cas prêché aux gens après leur mort.

Les deux passages, 1 Pierre 3.18-22 et 4.1-6, ne traitent pas du tout le même sujet et ne doivent donc pas être associés pour élaborer la théorie de la seconde chance. Aucun de ces passages n'aborde la question de la prédication de l'Évangile aux gens une fois morts. Comme ces textes sont souvent mal utilisés, nous les expliquerons en détail.

3. La théorie de la seconde chance se base sur une interprétation particulière de 1 Pierre 3.18-22 et 1 Pierre 4.1-6.

a. La prédication aux gens dans le Hadès.

D'après la théorie de la deuxième chance, 1 Pierre 3.18-22 enseigne qu'entre sa mort et sa résurrection, l'esprit (ou l'âme) de Jésus-Christ est *descendu* en prison, que les tenants de cette théorie assimilent au Hadès, le monde souterrain, la demeure de l'esprit des gens qui ont vécu *avant* la venue de Jésus.

b. La prédication de l'Évangile.

Selon la théorie de la deuxième chance, 1 Pierre 4.6 enseigne que Jésus est allé prêcher l'Évangile aux habitants du Hadès *après leur mort* pour leur donner une deuxième occasion d'être sauvés.

c. L'interprétation correcte.

1 Pierre 3.18-22 ne parle pas de la *descente* de Christ dans le monde souterrain pour annoncer l'Évangile, mais évoque l'*ascension* triomphale de Christ au ciel la proclamation de sa victoire finale.

1 Pierre 4.6 ne parle pas de l'annonce de l'Évangile à des *personnes mortes*, mais de l'annonce de l'Évangile à *des personnes de leur vivant*. La théorie de la deuxième chance est donc non biblique.

4. L'interprétation correcte de 1 Pierre 3.18-22.

Le grand événement décrit dans 1 Pierre 3.18-22 est l'ascension triomphale de Christ au ciel; c'est également la proclamation triomphale de sa victoire sur toute chose dans l'univers.

a. Le verset 18 parle de l'œuvre expiatoire et réconciliatrice accomplie par Christ par sa mort et sa résurrection.

Lorsque Jésus mourut, seule sa nature humaine mourut. L'expression: il «*a été mis à mort quant à la chair*» signifie qu'il a été mis à mort alors qu'il possédait encore la nature humaine affaiblie, écrasée par les péchés de l'humanité (Romains 1.3). Par sa mort, Jésus a mis de côté sa nature humaine faible et rompu tout lien avec le péché et la mort. À sa mort, Jésus a remis *son esprit* entre les mains de son Père céleste (Luc 23.46). Il n'est dit nulle part dans la Bible que l'esprit de Jésus est descendu au Hadès, qu'il s'agisse du monde souterrain ou de l'enfer.

Quand Jésus est ressuscité, seule sa nature humaine l'a été. Il «*a été rendu vivant quant à l'Esprit*», ce qui signifie que son corps humain est revenu à la vie ou a été ressuscité par le Saint-Esprit (c'est-à-dire par sa nature divine, cf. Jean 3.17-18). Après sa résurrection, tout son corps était glorieux et entièrement sous le contrôle du Saint-Esprit (Romains 1.4; Colossiens 2.9). À partir de ce moment, quant à sa nature humaine, Jésus n'a plus vécu dans la faiblesse de la chair, mais dans la puissance du Saint-Esprit. À partir de ce moment, l'infinie puissance de Dieu a placé Jésus-Christ à la droite de Dieu au-dessus de toutes les puissances de l'univers (Matthieu 28.18; 1 Corinthiens 15.25; Éphésiens 1.20-23; Philippiens 2.9-11; Apocalypse 1.5).

b. Les versets 19-20 disent que Christ est allé prêcher.

Le «départ» de Christ se situe après sa résurrection.

Jésus-Christ a été ressuscité par la puissance du Saint-Esprit et dans son état de résurrection, il est allé quelque part et a prêché quelque chose! D'après les versets 18-19, il ne l'a pas fait avant sa résurrection, mais après. Par conséquent, entre sa mort et sa résurrection, Jésus n'est pas allé quelque part pour prêcher quelque chose par son Esprit. En revanche, après sa résurrection il est allé quelque part et a prêché quelque chose dans son corps ressuscité glorieux.

Le départ de Christ était un départ *ascendant*.

D'après le contexte (verset 22), ce départ n'était pas une descente vers un certain lieu, mais une montée au ciel. Jésus n'est donc pas descendu dans le monde souterrain des esprits des défunts, mais il est monté au ciel à la droite de Dieu. Dans Jean 12.32, la résurrection, l'ascension et le couronnement de Jésus font partie de son «élévation» vers Dieu. Dans Apocalypse 12.5, ces mouvements sont décrits par l'expression «enlevé vers Dieu». De même, dans 1 Pierre 3.19-22, l'événement de la résurrection, de l'ascension et du couronnement est résumé par les mots de Pierre «il est allé au ciel».

Le départ de Christ était une *proclamation de victoire*.

Le verset 19 n'affirme pas que Christ est allé prêcher l'Évangile. Le mot original signifie simplement proclamation. Quel était le contenu de cette proclamation? Dans l'original grec, les verbes «allé» et «prêcher» ne forment qu'une unité. «En allant (participe présent), il a prêché (verbe principal) [quelque chose] aux esprits en prison.» Son départ triomphal au ciel (son ascension) était en soi la proclamation. L'ascension triomphale au ciel était la preuve et la proclamation de sa victoire finale. Le verset 19 ne parle pas d'une prédication de l'Évangile, mais de la proclamation de l'ascension triomphale de Christ au ciel et de sa victoire finale.

Le départ de Christ était une *proclamation adressée à tous les êtres insouciantes et désobéissants*.

Les versets 19-20 précisent que cette proclamation a été faite «aux esprits en prison, qui autrefois avaient été incrédules, lorsque la patience de Dieu se prolongeait, aux jours de Noé, pendant la construction de l'arche.» Qui sont ces esprits en prison, qui ont désobéi à Dieu? Ce sont les esprits (ou âmes) désincarnés des êtres humains qui ont péri lors du déluge et qui sont captifs de l'enfer. Genèse 6.5 les présente comme une génération méchante et 2 Pierre 2.5 parle de Noé comme d'un prédicateur de la justice. Alors que Noé prenait Dieu au mot et construisait l'arche, ces gens impies se sont moqués de sa prédication et de ses avertissements à propos du jugement imminent par le déluge. Ils n'ont pas seulement refusé de croire à sa prédication, mais ils n'ont pas non plus tenu compte de la construction de l'arche qui était pourtant le rappel visible de la destruction annoncée. Ils ont méprisé l'avertissement de Dieu et défié sa patience, vraisemblablement pendant un bon siècle (1 Pierre 3.20; Genèse 5.32; 6.3; 7.6). Mais lorsque le déluge survint, il justifia la confiance que Noé avait placée en Dieu et condamna l'incrédulité de cette génération méchante (Hébreux 11.6).

D'après Matthieu 24.37-39, Jésus lui-même enseigne que «les hommes du temps de Noé» *représentent toutes les personnes insouciantes et désobéissantes du monde*. En conséquence, l'ascension de Jésus-Christ au ciel est une proclamation de victoire sur tous les individus insouciantes, désobéissants et injustes, qu'ils aient vécu avant ou après la première venue de Jésus-Christ. Elle en même temps un appel solennel à se repentir. Par d'autres passages de la Bible, nous savons que la mort, la résurrection, l'ascension et le couronnement de Christ constituent sa proclamation de victoire sur toutes les puissances spirituelles mauvaises (Éphésiens 1.20-22), comme le diable et ses démons (Jean 12.31-32; Apocalypse 12.5-9; 20.1,3,7), les mauvais esprits (anges déchus) (Luc 8.32; Colossiens 2.15; 2 Pierre 2.4; Jude 6; Apocalypse 9.1) et les mauvais gouvernements du monde (Psaume 2.8-12). L'ascension de Christ au ciel proclame son triomphe total.

c. Les versets 21-22 parlent de la résurrection de Christ, de son ascension et de son couronnement au ciel.

D'après 2 Corinthiens 2.14 et Éphésiens 4.8, lorsque Christ est monté au ciel, il a entraîné tous les chrétiens comme des *captifs* dans sa procession triomphale. Il les a capturés ou *gagnés* par son amour et sa grâce exprimés dans l'Évangile. La *procession triomphale* indique que, sur la croix, Christ a vaincu le péché et la mort pour son peuple; dans son ascension triomphale au ciel, il a montré au monde les chrétiens qu'il a assujettis par le pouvoir de son amour et de sa grâce.

D'après Colossiens 2.15, les forces ennemies vaincues sont présentées comme *des prisonniers de guerre enchaînés* qui suivent Christ, le Vainqueur, lors de son entrée triomphale au ciel.

D'après 1 Pierre 3.21-22, après sa résurrection, son ascension et son couronnement, tous les anges fidèles et les anges déchus, toutes les puissances dans l'univers et tous les gouvernements sur terre sont soumis à Christ, de gré ou de force. Christ est le Roi des rois et Seigneur des seigneurs (Matthieu 28.18; Éphésiens 1.20-23; Apocalypse 17.14). D'après 1 Corinthiens 15.25 et Philippiens 2.10-11, tous ceux qui ne se soumettent pas volontairement au triomphe de Christ et de sa grâce devront un jour se plier à son jugement triomphal.

5. L'interprétation correcte de 1 Pierre 4.1-6.

L'événement dont il est question dans 1 Pierre 4.1-6 est celui de la prédication de l'Évangile à des gens du temps de leur vivant mais qui sont décédés au moment où Pierre écrit sa lettre. Le texte évoque l'annonce de l'Évangile à des personnes pendant qu'elles sont en vie pour qu'elles soient sauvées et puissent ensuite mener une vie sanctifiée étant dans leur corps. L'apôtre insiste sur la nécessité de mener une vie spirituelle dans le corps actuel, malgré la perspective de la mort de ce corps dans un avenir plus ou moins proche. «Car l'Évangile fut aussi annoncé aux morts (qui sont actuellement morts), afin qu'après avoir été jugés comme les hommes *dans la chair*, ils vivent selon Dieu *par l'esprit*» (1 Pierre 4.6).

a. Le verset 6 indique le but de la prédication de l'Évangile.

La prédication de l'Évangile aux êtres humains obéit à une raison fondamentale: les sauver ou les juger! Selon les versets 3 à 5, les individus qui continuent de vivre dans le péché et adoptent un style de vie immoral seront jugés. Et les versets 1, 2 et 6 affirment que les chrétiens qui consacrent à Dieu le restant de leur vie sur terre seront sauvés. Tous les êtres humains, y compris les chrétiens, seront «jugés comme des hommes dans la chair». Cela signifie que *leur corps humble* est déjà condamné à mourir physiquement un jour, ce qui est le sort de tous les habitants de la terre (Hébreux 9.27). Les chrétiens doivent mourir physiquement car leur être présent de chair et de sang ne peut hériter le royaume de Dieu (1 Corinthiens 15.50).

Mais tous ceux qui répondent à l'Évangile vivront «selon Dieu par l'esprit.» En d'autres termes, les chrétiens serviront et adoreront Dieu *avec leur esprit régénéré ou nouveau*, même si beaucoup d'entre eux périront lors des persécutions. Selon leur être intérieur, ils se délecteront de la Parole de Dieu et de ses voies (Jean 4.23-24; Romains 7.22,25). Bref, tous les vrais chrétiens mèneront une vie sanctifiée.

L'Évangile a été annoncé «aux morts». Voici le sens de cette phrase: les gens qui, de leur vivant, avaient entendu l'Évangile et l'avaient accepté, sont morts entre-temps, soit à la suite de persécutions ou de mort naturelle. En tout cas, ils étaient morts au moment où Pierre a écrit sa première lettre. Le fait d'avoir cru en Christ alors qu'ils étaient en vie n'a pas préservé leur corps physique pendant les persécutions. Mais leur foi les a préservés du châtement du péché et de la mort éternelle; de plus, elle les a rendus capables de mener une vie sanctifiée au milieu des persécutions.

b. Le verset 6 ne peut cautionner la théorie de la deuxième chance et il ne le fait pas.

Le verset 6 ne peut pas signifier que l'Évangile a été prêché aux esprits des défunts dans le monde souterrain ou en enfer, parce que *ces esprits n'avaient plus de corps physique!* Il n'existe qu'une seule interprétation possible du verset 6: l'Évangile a été annoncé à ces personnes avant qu'elles soient jugées comme des hommes dans la chair, c'est-à-dire avant leur mort physique. Ce verset ne peut signifier que l'Évangile a été prêché à des gens après leur mort physique, c'est-à-dire à des esprits de personnes déjà décédées, car ces esprits n'avaient plus de corps physique susceptible d'être condamné à mourir après avoir entendu la prédication de l'Évangile .

Conclusion: Le verset 6 n'enseigne pas que l'Évangile a été prêché à l'esprit des défunts dans le monde souterrain ou en enfer.

Résumé: Il n'y a dans la Bible aucune preuve que des hommes auront une deuxième chance d'entendre l'Évangile et d'être sauvés *après* leur mort. L'Évangile n'est annoncé qu'aux personnes actuellement en vie sur terre. Leur foi ou leur incrédulité pendant leur vie ici-bas déterminera leur destinée éternelle. C'est pourquoi: «Voici maintenant le temps favorable, voici maintenant le jour du salut» (2 Corinthiens 6.2). «Le royaume de Dieu est proche. Repentez-vous, et croyez à la bonne nouvelle» (Marc 1.15).
